



**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**

**Commune d'ALBIAS**

**Séance du 10 février 2021**

2021-01

Le dix février deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle omnisports, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 21

Votants : 22

Excusés : 1

Procurations : 1

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Jean-Nicolas BRUZARD, Julie CARCUAC, Amandine DORIZON, Michel FOSSIER, Chantal GARCIA, Thierry KAUFFER, Jessica LAFOND, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Frédéric SEVOZ, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : M. Eric LONGUEVILLE

Pouvoirs : Mme Hélène SIMOUN donne pouvoir à M. Alain BARBON

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 31

Madame le Maire ouvre le conseil municipal et propose de faire le point à la suite des inondations du 1<sup>er</sup> février 2021. Elle précise que la dernière montée de l'Aveyron à ce niveau remonte à 2003 et détaille :

Information reçue par Mme le Maire à 18h30, elle a appelé les adjoints et délégués puis ils ont lancé le PCS (plan communal de sauvegarde) :

Actions menées le même soir :

- Annonce auprès des riverains des rues concernées. Avantage : les riverains ont pu déplacer les véhicules, ce qui a été positif. Prochaine réunion pour améliorer le PCS.
- Niveau communication écrite : envoi de sms sur la base des listings des personnes inondées, agriculteurs et en complément les infirmières
- Peu de retour par rapport à un manque d'information
- Montée de l'Aveyron jusqu'au mardi à 21h00
- Mme le Maire est restée en contact avec les habitants des rives de l'Aveyron pour les rassurer
- Les services administratifs ont rappelé les administrés
- Madame le Maire a œuvré pour maintenir les habitants dans leurs logements
- Mercredi c'était la décrue
- Commission sécurité pour faire le point sur ce qui a fonctionné ou non.

Conséquences de la montée des eaux :

- Problématiques assainissement collectif et réseau pluvial.

Actions :

- Début de semaine courrier à la communauté de communes pour acter la situation
- Mardi 09/02/11 délestage du réseau par la communauté de commune (méthode by pass)
- Question de la situation des réseaux
- Remerciement des services

Oubli :

- Faire sonner la sirène

Expression des élus :

- M. FOSSIER : attention de ne pas trop alarmer les habitants
- M. BARBON : faire sonner la sirène le jour j
- M. FOSSIER : les administrés ont demandé à rencontrer les élus

Madame le Maire conclut en informant que la commune a fait la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

**Reprise de l'ordre du jour**

**A. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 14 décembre 2020**

Madame le Maire soumet le projet de procès-verbal au vote des conseillers

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**B. Administration générale**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de réunir les points 1 et 2. Les conseillers approuvent la proposition.

1. Convention fourrière animale entre la commune d'ALBIAS et la commune de MONTAUBAN
2. Convention cession d'animaux entre la fourrière municipale et la SPA de MONTAUBAN refuge du Ramier

Objectifs :

- Avoir une place au refuge du Ramier
- Se conformer à la législation sur les animaux en divagation

M. RENAUDEAU demande des précisions sur le coût.

Madame le Maire précise que le montant varie en fonction du nombre d'habitants de la commune et du nombre d'animaux mis en fourrière. Un forfait maximum d'un montant de 1 545 euros a été établi avec la SPA.

Après en avoir délibéré, les 2 projets de convention sont soumis au vote des conseillers qui les approuvent à l'unanimité.

3. Convention de gestion du programme « fruits et légumes à l'école »

Madame le Maire donne la parole à M. RENAUDEAU qui explique qu'il s'agit d'une démarche européenne pour une meilleure alimentation des enfants. Actions de sensibilisation des enfants. La société qui livre reçoit une subvention européenne et l'école reçoit les fruits.

Madame le Maire soumet le projet au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le projet de convention est approuvé à l'unanimité.

4. Cimetières communaux : prolongation de la date limite de régularisation

Madame le Maire rappelle que la commune a lancé en 2019 une procédure de régularisation de concessions dans les cimetières municipaux. Elle a ainsi fixé un tarif et une durée uniques dans le but de permettre aux familles sans acte de concession pour leurs sépultures de décider du devenir de leurs défunts :

Montant (€)	Durée (années)
-------------	----------------

Des plaquettes, sur la base d'une liste des sépultures identifiées, ont été apposées sur les tombes pour permettre aux familles de savoir si elles étaient concernées par cette procédure, un courrier leur a été adressé. Madame le Maire propose de fixer la fin de la procédure de régularisation le 15 mars 2021 et soumet la proposition au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

### **C. Urbanisme/Aménagement du territoire**

#### **1. Eclairage public P35 Stade, complément de travaux**

Madame le Maire passe la parole à M. LOBBE qui rappelle que les travaux concernés ont démarré en 2020. Il précise qu'il s'agit de les compléter. Le montant est de 533.15 € TTC.

Madame le Maire soumet la proposition au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

#### **2. Aménagement de frayères naturelles sur le lac de la Clare**

Madame le Maire passe la parole à M. MONESMA (voir brochure dans le dossier du conseil municipal) qui présente le projet de la Fédération de la Pêche. Il précise que l'assemblée sera appelée à délibérer pour la participation aux frais d'un montant de de 2 608 euros, soit 16%, du montant total de travaux, à savoir 16 300 euros.

Madame le Maire dit qu'il y a une possibilité de faire une 2<sup>ème</sup> rampe sur le côté voie ferrée (point positif : accès pompiers).

M RENAUDEAU souhaite connaître le propriétaire du lac de la Clare. Madame le Maire répond qu'il appartient à la commune et précise qu'il existe une convention avec la société de pêche. Elle conclut sur la nécessité de positionner des caméras supplémentaires sur la zone.

M. FOSSIER dit la beauté du site avec sécurisation et souhaite savoir pourquoi il est possible de pratiquer la pêche sans être titulaire d'une carte de pêche ? S'agissant de la compétence du garde pêche, aucune réponse n'a été fournie.

Madame le Maire soumet la proposition au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

### **D. Finances/Travaux**

#### **1. Engagement des dépenses d'investissement avant vote du budget : annule et remplace la délibération 2020-83 du 14 décembre 2020.**

Madame le Maire explique que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget de l'année en cours, l'autorité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Elle précise qu'aucune démarche de restes à réaliser n'ayant été opérée, il s'agit des dépenses réelles de la section investissement votées au budget N-1 (soit en 2020), à savoir :

- Les dépenses inscrites au budget primitif et supplémentaire lorsqu'il en existe

- Les décisions modificatives

Elle présente la proposition :

Chapitres	Crédits votés en 2020 hors opérations	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article susvisé
21	90 000	90 000	22 500
23	578 264	578 264	144 566
<b>S/Total</b>	<b>668 264</b>	<b>668 264</b>	<b>167 066</b>

Opérations	Restes à réaliser	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article susvisé
<b>1 219 271</b>	<b>543 115</b>	<b>676 156</b>	<b>169 039</b>

<b>TOTAL CREDITS ANTICIPES OUVERTS</b>	<b>336 105</b>
--	----------------

#### DEPENSES CONCERNEES

Chapitres	Articles	Montants
21	2151	35 000
	2152	35 000
	2158	10 000
	21316	12 000
	2182	55 000
	2183	20 000
23	2312	31 000
	2313	98 105
	2315	40 000
<b>Total</b>		<b>336 105</b>

Elle la soumet au vote de l'assemblée délibérante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'ouverture anticipée des crédits telle que formulée ci-dessus.

#### 2. Achat d'un camion polybenne

Madame le Maire donne la parole à M. BARBON qui explique qu'il convient de procéder à l'acquisition d'un camion polybenne. Il précise qu'il s'agit d'un camion neuf et présente les résultats de la consultation :

Entreprises	Prix de vente (Euros TTC)	Offre de reprise (Euros TTC)	Montant à régler par la commune (euros TTC)	Classement
CVO GUY DE RAED	47 878	15 600	31 822	1
ISUZU TRUCKKS	52 904	9 600	43 304	2
NISSAN	53 148	9 600	43 548	3

Madame le Maire soumet la proposition ci-dessous au conseil municipal.

Entreprises	Prix de vente (Euros TTC)	Offre de reprise (Euros TTC)	Montant à régler par la commune (euros TTC)	Classement
CVO GUY DE RAED	47 878	15 600	31 822	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition du camion polybenne telle que formulée ci-dessus.

#### **E. Questions diverses/Informations**

##### Agenda :

- SDE 12 mars 2021 : dans les locaux du SDE
- Pilotage psychologue : jeudi 18 février à 13h30
- Prochain conseil : Débat d'Orientation Budgétaire
- Remerciements mairie Villalier
- Magazine chasse offert par la fédération de la chasse
- Vente du restaurant 5 sens à la Toque

**21h31 fin du conseil municipal**